



« Toulouse Capitole Publications » est l'archive institutionnelle de l'Université Toulouse 1 Capitole.

« Tintin et le droit du travail »

Jean-Michel Lattes
Maître de Conférences à l'Université Toulouse 1 Capitole
Chercheur à l'Institut de droit privé (IDP – EA 1920)

Pour toute question sur Toulouse Capitole Publications,
contacter portail-publi@ut-capitole.fr

« Tintin et le droit du travail »

par

Jean-Michel LATTES
Maître de Conférences à l'Université Toulouse1
Chercheur au LIRHE (CNRS-UMR 5066)

Le thème choisi par l'auteur peut, sans nul doute, surprendre. Pour un juriste qui se respecte la bande dessinée ne peut apparaître que comme un univers parallèle, peu sérieux par comparaison avec les traités de doctrine, l'actualité législative et réglementaire ou la jurisprudence. Alors que les Universités juridiques constituent, le plus souvent, des mondes austères peu enclins à l'originalité, la BD est considérée comme une planète de fantaisie nécessairement dévolue aux enfants. L'œuvre d'Hergé fait pourtant l'objet d'études innombrables couvrant tous les domaines de la science et donne lieu à des colloques dans de doctes endroits. L'exemple de l'Université Pierre Mendès France (Grenoble II) et de son colloque sur le Droit et la bande dessinée¹ comme celui organisé à l'Assemblée nationale pour analyser le positionnement politique de Tintin² suffiraient, si cela était nécessaire, à comprendre ce qui demeurera sans doute, pour ceux qui oublient de rêver, injustifiable et sans intérêt³.

Nul doute que, dans d'autres Mélanges, je me serais résolu à choisir un thème plus «sérieux» ou tout au moins plus adapté aux normes qui sont celles des juristes orthodoxes. Pourtant, je n'ai pas hésité un instant à proposer ce thème pour les Mélanges Spitéri. Ceux qui ont eu, comme moi, la chance de côtoyer le Professeur Pierre Spitéri, ont pu mesurer l'originalité de sa pensée : juriste et gestionnaire, pénaliste et commercialiste, gestionnaire et historien... Sa pensée en perpétuel mouvement ne s'est jamais accommodée de cloisonnements réducteurs et il a toujours choisi l'interdisciplinarité pour avancer sur le terrain scientifique. L'exemple des colloques « Histoire et Gestion » créés avec le Professeur Jean-Louis Gazzaniga en constitue l'expression la plus aboutie avec ses 15 tomes d'actes mêlant des spécialistes d'horizons les plus variés⁴. Enfin, celui qui n'a pas passé une soirée entière avec Pierre Spitéri racontant des histoires drôles des heures durant ou qui ne connaît

¹ *Droit et Bande Dessinée – L'univers juridique et politique de la bande dessinée* - Textes réunis par Catherine Ribot – Presses Universitaires de Grenoble 1998.

² *Tintin est-il de droite ou de gauche ?* – Le débat parlementaire – Sous la présidence de Dominique Bussereau – Editions Antidote – L'Archer 1999.

³ Tintin fait l'objet de nombreuses études transdisciplinaires. On lira pour s'en convaincre : J-M Floch, *Une lecture « sémiotique » de Tintin au Tibet*, PUF 1997 – S. Tisseron, *Tintin chez le psychanalyste*, Aubier 1985 et *Tintin et les secrets de famille*, Aubier 1992 – J-P Tomasi et M. Deligne, *Tintin chez Jules Verne*, Lefrancq Littérature 1998 – *Tintin au pays des savants*, Sciences et Vie, Excelsior Publications 2003 – *Tintin à l'Opéra*, Magazine Diapason, mars 1999 - *Tintin, L'aventure continue*, Télérama Hors série Janvier 2003 – *Tintin, grand voyageur du siècle*, Géo Hors série, novembre 2000) – Tintin dans l'entreprise, *L'Entreprise* n°237, Septembre 2005.

⁴ Cette collection intitulée « Histoire, Gestion, Organisation » est publiée aux Presses de l'Université Toulouse 1. Les thèmes développés dans chaque ouvrage sont particulièrement variés. Citons, par exemple, « Conflit(s) », « Argent et Gestion » ou « Gestion et Croyances ».

pas sa passion pour certaines bandes dessinées mythiques comme l'assiette au beurre⁵ ne peut comprendre la richesse de la personnalité de quelqu'un qui dans une aventure de Tintin aurait été qualifié de « *Boula Matari* »⁶.

L'idée étant définitivement choisie, il restait à la mettre en œuvre et à plonger dans l'œuvre d'Hergé pour en dégager une double orientation : les sources du droit du travail et les métiers dans Tintin. Au-delà de sa dimension ludique, la bande dessinée en général (et Tintin en particulier !) apparaît comme le formidable révélateur de nos réalités sociales.

Partie 1. Tintin et les sources du droit du travail.

La lecture des 24 aventures de Tintin est de nature à brouiller singulièrement les perspectives idéologiques traditionnelles. Anticommuniste, anticapitaliste, anti dictateurs... Tintin est un peu tout et il convient de tenter une synthèse dans un monde imaginaire, en apparence très foisonnant, mais pourtant parfaitement cohérent et organisé. Plus que toute autre spécialité juridique, le droit du travail est soumis aux idéologies et à leurs évolutions. De facture ultralibérale à l'origine, il intègre peu à peu une dimension sociale sous l'influence conjuguée des héritiers du marxisme et des promoteurs du catholicisme social. L'œuvre d'Hergé s'inscrit dans son époque. L'anti-communisme primaire, le colonialisme paternaliste, le tiers-mondisme naïf, l'anti-capitalisme humaniste... tout cela se mêle au sein d'une saga qui traduit pourtant la réalité des racines sociales chrétiennes d'un auteur de son temps.

A. L'idéologie sociale dans Tintin.

Une lecture simplement chronologique de Tintin pourrait faire passer son auteur pour un anticommuniste primaire tant il est vrai que le premier opus de ses aventures, « Tintin au pays des Soviets »⁷, apparaît comme un violent brûlot anticommuniste au point qu'il ait pu être considéré comme le premier livre noir relatif à ce courant essentiel dans l'histoire idéologique du XX^{ème} siècle. L'influence de l'Abbé Wallez et le contexte antibolchévique dans lequel travaille Hergé au sein de la rédaction du *XX^{ème} siècle* participent à faire du premier Tintin un document destiné à mettre les jeunes lecteurs belges au courant des méfaits du régime soviétique⁸. Il est curieux de constater que le dessinateur Belge anticipe sur ce que l'on va qualifier, quelques années plus tard, de « guerre froide » où la désinformation et la caricature constitueront les actes les plus significatifs d'une guerre indirecte où la pensée dominante amène, nécessairement, à se positionner dans un camp ou dans l'autre. Le modèle soviétique décrit par Hergé correspond de manière très précise aux schémas réducteurs de la pensée occidentale des années 60.

⁵ Revue satirique de la belle époque publiée entre 1851 et 1912 (593 numéros).

⁶ L'expression « *Boula Matari* » apparaît dans la dernière case de l'ouvrage « Tintin au Congo » lorsqu'un vieux sage d'une tribu congolaise évoque le souvenir de la venue de Tintin en son pays. Hergé a utilisé une formule attribuée à Henry Stanley lors de ses expéditions au Congo entre 1874 et 1889. Elle figure sur la tombe de Stanley à Pirbright (Sud de Londres) et signifie : « *briseur de rochers* ». A sa manière, dans le monde universitaire, Pierre Spitéri a été un briseur de rochers.

- Philippe Lebocq, *Boula Matari*, Editions Ben More 2003.

⁷ La création de Tintin fait suite aux aventures de « Totor, CP des hennetons ».

⁸ Les experts de l'œuvre d'Hergé considèrent que celui-ci s'est largement inspiré d'un best seller de l'époque, l'ouvrage de Joseph Douillet (*Moscou sans voiles – Neuf ans de travail au pays des Soviets*, Editions Spes, 1928). Certains passages de ce livre sont à l'origine de scènes entières de Tintin au pays des Soviets.

Avec « Tintin en Amérique »⁹, Hergé se livre à une critique en règle de la société capitaliste alors en plein développement. Ainsi, aux fausses usines des Soviets, il oppose la production industrielle de produits alimentaires dans des conditions ahurissantes et à l'absence de démocratie de l'URSS, il confronte l'expulsion des indiens sous la contrainte de la force armée au nom du pétrole et du roi dollar¹⁰.

De fait, Tintin n'est ni capitaliste, ni collectiviste¹¹. On retrouve dans ce débat les grands axes ayant participé à la mise en place du droit du travail opposant, dans sa construction, le libéralisme sauvage au collectivisme Marxiste. Dans l'histoire du droit social français, le marxisme apparaît comme le premier moyen de mettre en cause la domination du libéralisme sauvage qui se développe au XIX^{ème} siècle dans les Manufactures de production. Pour la première fois, par opposition au « laissez-faire » juridique organisé par le législateur révolutionnaire¹² et repris dans le Code civil de 1804¹³, le travail n'est plus considéré comme une simple marchandise mais comme une valeur particulière dont il convient d'assumer une protection renforcée. Par opposition à une lecture civiliste de la reconnaissance du droit de propriété, le courant marxiste fait de l'ouvrier la « principale valeur¹⁴ » de l'entreprise. Le Capital humain est alors opposé au Capital financier, le premier se devant de dominer le second.

Un troisième courant, qualifié de catholicisme social, se développe cependant en rejetant, dos à dos, ces deux tendances¹⁵. Ce rejet se retrouve dans le texte de référence de ce courant, l'Encyclique *Rerum Novarum* du Pape Léon XIII. L'Encyclique ne peut être isolée du vaste travail de réflexion initié par certains groupes catholiques qui, dès le début du XIX^{ème} siècle, tentent de jeter les bases de ce qui deviendra une véritable doctrine sociale inspirée de la tradition chrétienne¹⁶. Dans cette troisième voie, l'homme est pris en compte en tant qu'être original et sensible. Contrairement aux marchandises ne pouvant être évaluées qu'à hauteur de la valeur qu'elles représentent, le salarié est un être doué de raison et doté d'une âme. Ces richesses humaines ne peuvent être assimilées à de simples marchandises monnayables et l'homme au travail doit bénéficier d'un environnement juridique adapté à ces particularismes¹⁷. L'Etat doit garantir un environnement de protection aux ouvriers sans pour

⁹ Parution dans *Le Petit Vingtième* à partir du 3 septembre 1932 pour une publication en album en version couleur en 1945.

¹⁰ Le rôle du méchant incarné par l'infâme Rastapopoulos présent sous divers traits dans plusieurs aventures traduit le rejet viscéral par Hergé du capitalisme international. Le rôle trouble de la *General American Oil* cherchant à mettre la main sur des territoires pétroliers de la République de Nuevo-Rico par l'instrumentalisation de la République de San Théodoros et la vente de canons aux deux pays en guerre traduisent les dérives liées aux puissances économiques mondiales. De même, l'*International Banana Compagny* n'aide les guérilleros Picaros que dans le but de corrompre les futurs responsables politiques du pays. Enfin, les attentats provoqués dans *Tintin au pays de l'or noir* dissimulent la concurrence sauvage que livre une compagnie pétrolière internationale en vue de s'emparer de terrains pétroliers. Pour le père de Tintin, les fauteurs de guerre sont souvent issus de l'économie capitaliste.

¹¹ Donoso Cortes, *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*, Ed. Martin Marin, 1986.

¹² J-M Lattes, « Le travail, objet de Propriété ? », Actes du colloque « Propriété et Révolution », Ed. du CNRS, Fev. 1991, pp. 221 à 229.

¹³ L'article 544 du Code civil précise en effet que les meubles et immeubles appartiennent à l'employeur qui peut « *en jouir de la manière la plus absolue* » alors que l'article 1134 ajoute que « *pour faire fonctionner ses machines* », l'employeur recrute des salariés qui – en s'engageant – « *se soumettent à son autorité* ».

¹⁴ Le Capital de Marx.

¹⁵ D. Meda, *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Alto-Aubier 1995.

¹⁶ « ... les deux classes (...) ont un impérieux besoin l'une de l'autre : il ne peut y avoir de capital sans travail ni de travail sans capital... » - (RN n° 15-2).

« *Tous les citoyens sans exception doivent apporter leur part à la masse des biens communs qui, du reste, par un retour naturel, se répartissent de nouveau entre les individus* » (RN n° 19-6).

¹⁷ Le Professeur Michel Despax a largement développé cette idée dans sa thèse sur "L'entreprise et le droit" (LGDJ 1957). L'auteur y reprend, pour l'amplifier, la notion « *d'entreprise-communauté* ».

autant porter atteinte à leurs libertés. Nul doute que la vision de l'Etat dans Tintin, structure souvent considérée comme inutile ou dangereuse, participe à notre analyse en faveur d'une similitude entre la pensée d'Hergé et le catholicisme social¹⁸.

B. La compatibilité entre la perception sociale de Tintin et le catholicisme social.

L'œuvre d'Hergé s'inscrit dans la même perspective que l'Encyclique du Pape Léon XIII consistant à contester, à la fois, la cohérence du libéralisme sauvage et celle du communisme. Née en réaction contre les excès des deux doctrines dominantes du XIX^{ème} siècle, l'Encyclique prône une voie d'équilibre prenant en compte le désir d'autonomie et de liberté des personnes tout en leur garantissant la protection d'un Etat ne dépassant pas les limites de ses prérogatives naturelles¹⁹. Les fondements du contrat de travail caractérisent les orientations inscrites dans l'Encyclique. Constatant les dégâts provoqués par la révolution industrielle dans la classe ouvrière²⁰, elle valorise la recherche et la mise en place de rapports juridiques de protection qui, tout en étant garantis par l'Etat²¹, ne lui permettent pas, pour autant, de tout contrôler. Si l'Etat apparaît comme le gardien nécessaire de l'intérêt commun tout en respectant les souhaits légitimes des hommes, il ne doit pas aller au-delà²². On retrouve, chez Hergé, le même rejet des Etats trop intervenants (*Au pays des Soviets*), voire dictatoriaux (*Tintin et les Picaros*)... et du manque d'Etat (*Tintin en Amérique*) ouvrant le champ au capitalisme sauvage voire, pire, à la toute puissance mafieuse.

L'exclusion et la misère constituent d'autres thèmes repris par l'Encyclique. Les salariés fragiles et les exclus doivent être protégés. Léon XIII n'accepte pas la situation dans laquelle se trouvent les pauvres, les faibles et les démunis²³. Il refuse que les patrons imposent à leurs subordonnés un travail au-dessus de leurs forces ou en désaccord avec leur âge ou leur sexe²⁴. Cette vision humaniste imprègne l'œuvre d'Hergé. Tintin est là pour protéger et défendre le pauvre et l'opprimé. Son attitude permanente s'inscrit dans la vision chrétienne d'une vie en société inspirée de l'évangile²⁵.

L'immigration participe à cette réflexion. Pour le pape, il est indispensable de rechercher une solidarité internationale pour réduire les écarts entre pays pauvres et pays riches. La solution aux problèmes migratoires passe par le développement économique car nul ne quitterait sa patrie et sa terre natale s'il y trouvait les moyens de mener une vie plus tolérable²⁶. L'esclavage est, en particulier, est inacceptable car il ne respecte pas l'homme considéré comme asservi par ses semblables et un « juste salaire » doit être accordé aux

¹⁸ Jean-Baptiste Duroselle, *Les débuts du catholicisme social*, Puf 1991.

¹⁹ Jean-Michel LATTES, « L'Encyclique Rerum Novarum et son influence sur la mise en place du droit du travail au XX^{ème} siècle », *Ed. Mame* 1991, pp. 127 et s.

²⁰ « ... une situation d'infortune et de misère imméritée pour les classes inférieures... » (RN n° 29).

²¹ « ... le droit et le devoir pour l'Etat d'intervenir pour la protection des travailleurs... » (RN n° 1, 2, 13 et surtout 29).

²² « Qu'on n'en appelle pas à la providence de l'Etat, car l'Etat est postérieur à l'homme. Avant qu'il put se former, l'homme déjà avait reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence » (RN n° 6-2).

²³ « Ce que ne peut réaliser un homme valide et dans la force de l'âge ne peut être équitablement demandé à une femme ou à un enfant » (RN n° 33-2).

²⁴ RN n° 16-4.

²⁵ Tintin est conforme au portrait du chrétien « sans péché ». D'autres autour de lui incarnent l'homme et ses faiblesses. On soulignera cependant l'absence de références religieuses, à l'exception peut-être de Milou pris en tenaille entre le bien et le mal (*Le Sceptre d'Ottokar*) et des missionnaires investis de leur mission éducative en Afrique (*Tintin au Congo*).

²⁶ RN n° 35-4.

travailleurs²⁷. Hergé traite de l'esclavage dans *Coke en stock*, album unique où l'auteur regroupe, à la fois, tous les méchants²⁸ de ses aventures avec d'autres personnages plus pittoresques²⁹. La réaction extrême du capitaine Haddock face au marchand d'esclave traitant les pèlerins de la Mecque comme du bétail traduit l'aversion d'Hergé pour cette pratique d'un autre âge. On retrouve ici les racines chrétiennes de l'auteur et sa foi dans l'homme en conformité avec l'esprit de *Rerum Novarum*. Informé de l'existence de situations d'esclavage au Moyen-Orient, Hergé utilise la Bande dessinée pour réclamer un véritable contrôle international de ce type de pratiques³⁰. Hergé n'est pas très éloigné ici de ce que l'on a pu appeler « *la théologie de la libération* » dans les pays d'Amérique du Sud. Ce courant, très contesté par Rome, s'est traduit par l'engagement des religieux dans la vie politique de pays le plus souvent asservis par des dictatures. Tintin incarne cet engagement en n'hésitant pas à payer de sa personne pour aller jusqu'à la destitution de dictateurs opprimants leurs peuples³¹.

Il est aisément de mettre en évidence les racines chrétiennes de Georges Rémi³². Scolarisé à l'Institut Saint Boniface, chef de la patrouille des écureuils dans la Fédération des Scouts catholiques, recruté au journal catholique de doctrine et d'information « le XX^{ème} siècle » dirigé par l'abbé Wallez... Hergé est clairement, dans son inspiration, un dessinateur catholique. Né 16 ans après la publication de *Rerum Novarum*, son activité professionnelle se développe simultanément au développement du catholicisme social.³³ La coïncidence chronologique entre la naissance de Tintin et le développement de l'action catholique ouvrière corrobore notre analyse³⁴, l'idéal chrétien empreint d'humanisme et organisé autour du personnalisme social étant parfaitement conforme aux pensées et aux actes du héros d'Hergé. Entre le libéralisme sauvage et l'oppression communiste, l'auteur s'inscrit dans une vision proche de l'humanisme chrétien inspiré de préoccupations sociales caractérisant cette première moitié du XX^{ème} siècle. Le droit du travail sera, lui aussi, traversé par les mêmes influences avec les travaux de juristes prestigieux comme les Professeurs Durand et Despax qui vont opposer à la lutte des classes et à la religion du capitalisme financier, une « entreprise communauté » où employeurs et ouvriers peuvent trouver un intérêt partagé respectueux de leurs aspirations respectives³⁵.

²⁷ « ... le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête... » - RN n°29-1.

²⁸ Dawson, Müller, Allan... et, bien sur, Rastapopoulos devenu ici le marquis di Gorgonzola.

²⁹ Bianca Castafiore, Séraphin Lampion, Oliveira de Figueira...

³⁰ Dans *Coke en stock* Hergé reproduit des coupures de presse faisant suite à la révélation de la poursuite de l'esclavage par Tintin. Il évoque une réaction internationale forte destinée à réagir contre cette dérive portant atteinte à l'intégrité humaine. Dans un article, l'ONU est saisie pour contrôler et interdire ces pratiques d'un autre âge.

³¹ *L'oreille cassée*, *Tintin et les Picaros*.

³² Véritable nom d'Hergé.

³³ Hergé commence à travailler en 1925.

³⁴ J. Debes, *Naissance de l'action catholique ouvrière*, Les éditions ouvrières 1982 – Gérard Chlovy et Yves-Marie Hilaire, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, Privat 1986 – Pierre Pierrad, Michel Launay et Rolande Trempe, *La JOC, regards d'historiens*, Les Editions Ouvrières, 1982 – Joseph Debes, *Naissance de l'action catholique ouvrière*, Les Editions ouvrières 1982 – Pierre Pierrard, *L'Eglise et les ouvriers en France*, Tome 1, 1840-1940, Hachette 1991.

³⁵ P.Durand, « Rapport sur la notion d'entreprise », *Travaux de l'association H.Capitant*, T.3, 1947.45 et « Aux frontières du contrat et de l'institution : la relation de travail », *JCP* 1944, I, 387 – M. Despax, « L'entreprise en droit du travail », *Annales de la Faculté de droit de Toulouse*, Tome 3, fasc. 2, 1965.127.

Partie 2. Tintin et les métiers.

De nombreux professionnels apparaissent dans les aventures de Tintin³⁶. Le plus souvent cependant, ils incarnent des profils atypiques³⁷ qu'ils soient salariés ou inscrits dans un autre environnement juridique.

A. Les salariés dans Tintin.

- Le journaliste.

Tintin est journaliste. Il se présente, au début de ses aventures, comme « reporter, envoyé spécial du *Petit Vingtième* »³⁸. Il convient de constater que ce métier attribué à Tintin apparaît plus comme un prétexte que comme une véritable profession³⁹. Dans ses 24 aventures Tintin ne se livre pratiquement pas à l'essentiel de ce qui apparaît comme les bases de ce métier, à commencer par ce qui en constitue l'essentiel, à savoir l'écriture⁴⁰. Influencé par un environnement épique où Joseph Kessel et Albert Londres incarnent les archétypes des héros de l'époque, Hergé retient surtout la part d'aventure qui résulte des récits de ces grands journalistes voyageurs⁴¹. En cela, le journaliste Tintin est éloigné des règles juridiques qui encadrent aujourd'hui la pratique de cette profession.

Ainsi, dans le Code du travail, les conditions d'obtention de la qualité de journaliste professionnel sont précisément déterminées⁴². Il convient, en effet, « *d'avoir pour occupation principale, régulière et rétribuée l'exercice de la profession de journaliste et en tirer le principal de ses ressources* »⁴³. Il faut, par ailleurs, exercer cette profession « *dans une ou plusieurs publications quotidiennes ou périodiques ou dans une ou plusieurs agences de presse* ». La mention de la rémunération de Tintin n'apparaît que dans sa seconde aventure, *Tintin au Congo*, où plusieurs représentants de journaux internationaux font monter les

³⁶ En raison des particularismes juridiques du statut de l'animal en droit Français, nous avons choisi - fort naturellement - de ne pas évoquer le fidèle Milou pourtant présent dès la première aventure de Tintin. Néanmoins nous conseillerons aux passionnés la lecture de l'ouvrage d'Ariane Valadié, *Ma vie de chien – Entretiens avec Milou* – J-C Lattès – 1993.

³⁷ Thomas Sertillanges, *La vie quotidienne à Moulin-Sart*, Hachette 1995.

³⁸ Le nom choisi par Hergé n'est pas du au hasard. Les premières aventures de Tintin paraissent, en 1929, dans un journal Belge : « *Le XX^e siècle* ». En 1930, les Editions du Petit Vingtième vont publier en album le récit complet de cette première aventure.

³⁹ Pol Vandromme, *Le Monde de Tintin*, Gallimard 1959, p. 139 – Réédition à La Table Ronde en 1994.

⁴⁰ Si Tintin affronte de nombreux dangers, on ne le voit qu'une fois écrire un long article et cela dans sa première aventure. Dans la chambre d'auberge qu'il occupe « *Au pays des Soviets* », il écrit un article de plusieurs centaines de pages (!) dans lequel il évoque les mensonges du régime politique en place... mais qu'il ne sait ensuite envoyer au Petit XX^e du fait du volume de sa production. On peut douter de la possibilité de publier un tel article dans un hebdomadaire. Un ouvrage « *journalistique* » aurait été, sans nul doute, mieux adapté.

⁴¹ La fonction de reporter de Tintin apparaît essentiellement dans la première moitié de la série. Dans les premiers albums, on note la mention « *Les Aventures de Tintin, Reporter* » et dans *L'Etoile mystérieuse* il est indiqué que le héros représente la presse d'information. Elle est moins importante dans la suite des aventures de Tintin même si des « *paparazzi* » apparaissent dans *Les Bijoux de la Castafiore* pour le compte du journal « *people* » *Paris Flash* révélant – en photos – le couple improbable que formerait la cantatrice avec le capitaine Haddock.

⁴² Art. L. 761-2.

⁴³ J-M Lattes, "Pouvoirs et médias: à propos du statut social des journalistes" - Médias et Gestion - Tome 6 de la collection "Histoire, Gestions, Organisations" - Presses de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse - Septembre 1998 - pp.201 à 238.

enchères pour obtenir l'exclusivité de son travail⁴⁴. Les statuts de pigiste voire de correspondant de presse semblent plus proches des activités du jeune héros⁴⁵.

- Le capitaine de marine marchande⁴⁶.

Archibald Haddock⁴⁷, dernier descendant en ligne directe de François, chevalier de Hadoque, figure emblématique des Aventures de Tintin, est capitaine sur des navires de commerce⁴⁸. Sans évoquer son penchant pour la bouteille ni son langage fleuri, c'est le particularisme de ce métier mettant en cause le lien de subordination juridique traditionnel qui le lie à son employeur qui retiendra notre attention.

Les textes les plus classiques⁴⁹ font, en droit français, une place particulière au capitaine qui est à la fois mandataire et salarié de l'armateur. Nul doute que, par certains aspects, le capitaine du navire est un salarié comme les autres. On retrouve, en effet, dans sa fonction, les éléments qui caractérisent la mise en place d'un rapport de subordination caractérisant l'existence d'un contrat de travail. Il doit obéir aux instructions de l'armateur et ne pas manquer de le consulter avant de prendre toute décision importante⁵⁰. Il apparaît donc comme un des cadres supérieurs de l'entreprise soumis par la loi du 24 novembre 1997 - dite loi d'orientation de la pêche – aux mêmes procédures de licenciement que les autres préposés de l'entreprise.

Pourtant la fonction même du capitaine en fait un salarié particulier responsable d'un bien, le navire, de valeur souvent considérable et, surtout, d'un équipage dont la survie peut dépendre de ses choix et de ses décisions. En cela, le capitaine semble plus proche du statut d'un mandataire social dont les fonctions apparaissent à la hauteur de ses responsabilités. Les codes ISM⁵¹ ou ISPS⁵² prévoient, en effet, que le capitaine a un pouvoir absolu et une

⁴⁴ Il s'agit du New York Evening Press pour 10 000 dollars, du Daily Paper de Londres pour 1000 livres sterling et du Diaro de Lisboa (Lisbonne) pour 50 000 escudos. En refusant, Tintin évoque l'exclusivité qu'il aurait donnée à d'autres journaux.

⁴⁵ Signalons cependant que pour obtenir la qualification « professionnelle » de journaliste, ces deux statuts supposent une véritable régularité de collaboration. Les journalistes professionnels relèvent, par ailleurs, du régime général de sécurité sociale.

➔ J-M Lattes, « Statut du pigiste régulier » - Obs. sur C. cass. du 1.02.2000, *Rec. Dalloz* du 26.10.2000, p.378 et s.

⁴⁶ Le terme de « commandant » est aujourd'hui employé pour désigner « celui qui est préposé par l'armateur au gouvernement d'un navire ». On constate, en pratique, que le terme capitaine demeure le mot courant utilisé dans la navigation commerciale. On peut expliquer son usage par la création en 1817 du grade de « Capitaine au long Cours » pour désigner les officiers aptes à la navigation lointaine.

⁴⁷ C'est à la page 14 du *Crabe aux pinces d'or* qu'apparaît pour la première fois ce personnage mythique. Capitaine du bateau le *Karaboudjan*, il apparaît comme un responsable déchu, dépassé par les événements.

⁴⁸ On trouve de très nombreux marins dans les aventures de Tintin : Allan Thompson (*Les Cigares du Pharaon*, *Le Crabe aux pinces d'or*, *Coke en stock*) et son acolyte TOM (*Le Crabe aux pinces d'or*) – Le commandant du boutre (*Les Cigares du Pharaon*) – Le commandant Le Goffic et le steward du Ville de Lyon, le capitaine du Washington (*L'Oreille cassée*) - Le capitaine Chester (*L'Etoile mystérieuse*) – Le capitaine du Peary (*L'Etoile mystérieuse*) – Le faux Mac O'Connor, le capitaine du Speedol Star et le lieutenant de la Navy (*L'Or noir*) – Le capitaine et Parker, le steward du Shéhérazade, le commandant du sous-marin pirate et le commandant du Los Angeles (*Coke en stock*) ... sans oublier les marins d'autrefois comme le chevalier de Hadoque, Diégo le Navarais et Rackham le Rouge (*Le Secret de la Licorne*).

⁴⁹ Le code disciplinaire et pénal, la loi du 3 janvier 1969.

⁵⁰ Les moyens modernes de communication renforcent cette obligation en facilitant considérablement les liaisons à distance.

⁵¹ Code international de gestion de la sécurité des navires (code ISM).

⁵² Code International pour la Sûreté des Navires et des Installations Portuaires (code ISPS).

responsabilité correspondante pour tout ce qui concerne la gestion de la sécurité. A plusieurs reprises le capitaine Haddock témoigne, par son attitude, de la réalité de cette responsabilité⁵³.

- Les concierges.

Les concierges, le plus souvent des femmes, occupent une place à part dans l'œuvre d'Hergé. Cette profession aujourd'hui progressivement remplacée par des sociétés de service voire par de vulgaires digicodes ou caméras de surveillances, est très présente dans les multiples aventures du jeune reporter. Ainsi, Madame Pinson se charge de faire suivre de manière scrupuleuse le courrier de Tintin lorsque celui-ci réside à Moulinsart⁵⁴. Les réticences qu'elle semble opposer aux demandes de Dupont⁵⁵ témoignent du sérieux avec lequel elle accomplit sa mission. On la retrouve à plusieurs reprises comme lorsqu'elle est menacée lors de l'enlèvement de Bunji Kuraki, de la sûreté de Yokohama, illustration de l'attention qu'elle porte à sa fonction de surveillance⁵⁶ allant jusqu'à demander le renforcement des serrures de l'immeuble pour améliorer son efficacité⁵⁷. Elle n'hésite pourtant pas à faciliter la tâche des déménageurs tout en surveillant leur manière de travailler et leur départ définitif⁵⁸. D'autres exemples complémentaires auraient pu permettre d'illustrer les fonctions sociales de personnes aujourd'hui, hélas, de plus en plus rares⁵⁹.

En droit du travail, les concierges et employés d'immeubles « à usage d'habitation » se voient soumis à un statut spécial fixé par les articles L. 771-1 et s. du Code du travail. Ils bénéficient, en outre, de l'application d'une convention collective nationale⁶⁰. La disponibilité des multiples concierges qui figurent dans l'œuvre d'Hergé s'explique aisément par les règles spécifiques qui leurs sont applicables en matière de durée du travail. Ainsi, la législation relative à la durée du travail ne les concerne pas même s'ils conservent leurs droits relatifs au repos hebdomadaire, au repos quotidien et aux jours fériés. De fait, si la Convention collective reconnaît le droit de leur imposer une permanence complète lorsqu'ils sont logés, un repos supplémentaire d'une demi-journée par semaine doit leur être accordé. Nul doute que la présence régulière de concierges dans l'œuvre d'Hergé et cela à toute heure du jour et de la nuit correspond à cette obligation de permanence.

⁵³ Cette prise de responsabilité du capitaine Haddock apparaît dans plusieurs de ses albums. Il sauve ainsi le SS *Ramona* des torpilles envoyées par le sous-marin du méchant Di Gorgonzola (*Coke en stock*, p.54-55), évite une collusion entre son navire, *l'Aurore*, et le *Kentucky Star* (*L'Etoile mystérieuse*, p. 25-26) et permet de sauver son navire d'un cyclone dans la mer des Antilles (*Les 7 Boules de cristal*, p.11). Tout cela demeure soumis à une éthique personnelle digne de l'importance de sa fonction comme en témoigne son choix de partir au secours d'un navire soi disant en perdition au risque de perdre toute chance d'atteindre le premier, avec le Sirius, l'aérolithe du professeur Calithe (*L'Etoile mystérieuse*).

⁵⁴ *Le Sceptre d'Ottokar*, p.11.

⁵⁵ A ne surtout pas confondre avec Dupond (NDLA).

⁵⁶ *Le Crabe aux pinces d'or*, p.8.

⁵⁷ *Le Secret de la Licorne*, p.31.

⁵⁸ *Le Secret de la Licorne*, p.35.

⁵⁹ Signalons, par exemple, la concierge du capitaine effrayée par sa vulgarité (*Le Secret de la Licorne*), celle du collectionneur Ivan Ivanovitch Sakharine au 21, Rue de l'Eucalyptus (*Le Secret de la Licorne*) et la très bavarde concierge de Mr. Balthazar (*L'Oreille cassée*...) N'oublions pas, enfin, la concierge du Professeur Nestor Halambique, Madame Pirotte, exemple même de concierge rigoureuse et sévère, responsable du 24, Rue du Vol-à-Voile (*Le Sceptre d'Ottokar*).

⁶⁰ N° 3144.

- Les domestiques.

Nestor⁶¹ est, lui aussi, un personnage incontournable de la saga Tintin⁶². Il incarne un représentant exemplaire des domestiques de haut niveau tels que l'on peut encore les trouver dans les palaces traditionnels. En permanence à l'écoute et au service de ses maîtres, il semble corvéable à merci et cela jour et nuit⁶³. Nul doute qu'un contrôle de l'inspection du travail à Moulinsart serait redoutable pour le capitaine Haddock ! En effet, si on trouve dans le Code du travail la définition d'un statut spécifique à l'intention des employés de maison présentés comme « *des salariés occupés par des particuliers à des travaux domestiques* » (Art. L. 772-1), ils n'en demeurent pas moins sujets de droits malgré les particularismes de leur activité. La Convention collective nationale « *des salariés du particulier-employeur* » du 24 novembre 1999 précise ainsi que ces professions s'exercent au domicile privé de l'employeur – ce qui est bien le cas de Nestor résidant permanent de Moulinsart – pour effectuer des tâches de maison à caractère familial ou ménager sans que l'employeur ne puisse en retirer des moyens lucratifs. La Convention précise, en outre, que le salaire peut être mensuel ou horaire, à temps plein ou à temps partiel.

Si les modalités de recrutement et de rémunération⁶⁴ de Nestor sont difficiles à déterminer, on peut cependant s'interroger sur le respect par ses employeurs des règles régissant le respect des durées maximales de travail. Nestor semble présent en permanence, jour et nuit et cela même en l'absence de ses maîtres (*L'Or noir*). La Convention collective de la profession prévoit, en effet, un temps complet de 40 heures (horaire d'équivalence), les heures supplémentaires étant décomptées à partir de la 41^{ème} heure d'activité. L'article 6 de la Convention réglemente par ailleurs le travail de nuit et les congés payés sont attribués dans les conditions du droit commun. Le risque de sanction pénale du capitaine semble sur ce terrain plus qu'évident.

Enfin, l'incompatibilité des règles de protection des salariés contre les risques relatifs à l'hygiène et la sécurité avec la vie d'un domestique côtoyant un héros de type Tintin devrait permettre à Nestor d'exercer son droit de retrait⁶⁵.

- Les artistes et intermittents du spectacle.

La cantatrice Bianca Castafiore constitue, bien évidemment l'artiste la plus en vue des aventures de Tintin même si son talent terrifie Tintin, le capitaine et même Milou⁶⁶. Nul doute que la Castafiore, rare femme présente dans les albums de Tintin⁶⁷, est une véritable star⁶⁸. Ses triomphes dans les plus grandes salles, la Scala de Milan, bien sur, d'où lui vient son surnom de « *rossignol milanais* »⁶⁹ mais aussi le Kursaal de Klow⁷⁰, la Cour de sa Majesté

⁶¹ Serge Provencher, *Les Mémoires de Nestor*, Ed. VLB, 1991.

⁶² D'autres domestiques auraient cependant pu être cités comme Madame Irma, la femme de chambre de Bianca Castafiore (*L'Affaire Tournesol*), le domestique de M. Goldwood (*L'oreille cassée*),

⁶³ On verra, par exemple, ses attentions multiples envers ses employeurs (*L'Affaire Tournesol – Les 7 Boules de cristal*) ou son abnégation totale au risque d'y perdre la santé (*Tintin au pays de l'or noir*) et cela jour et nuit (*Les Bijoux de la Castafiore*).

⁶⁴ Signalons qu'aujourd'hui, le capitaine Haddock pourrait utiliser le moyen du Chèque emploi service universel (Cesu) car Nestor entre dans la catégorie des personnes susceptibles d'être rémunérées par ce moyen simplifiant le décompte des cotisations sociales et permettant de bénéficier de réductions d'impôts (Art. L. 129-5 et s.).

⁶⁵ La 4^{ème} loi Auroux du 23 décembre 1982 reconnaît ce droit aux salariés qui ont le sentiment d'un risque pour leur vie ou pour leur santé. Nestor ayant été véritablement torturé par Abdallah, le fils de l'émir Ben Kalish Ezab (*Coke en stock*) et par les enfants de Séraphin Lampion (*L'Affaire Tournesol*), la possibilité d'exercer ce droit dans un tel contexte semble plus qu'évidente.

⁶⁶ *Les 7 Boules de cristal*.

⁶⁷ Elle apparaît dans *Le Sceptre d'Ottokar* et figure ensuite dans : *Les 7 Boules de cristal, Au pays de l'or noir*.

⁶⁸ Albert Algoud, *La Castafiore*, Ed. Chiflet et Cie 2006.

⁶⁹ Tintin évoque ce surnom dans *Les 7 Boules de cristal*.

⁷⁰ *Le Sceptre d'Ottokar*.

Muskar XII⁷¹, le Music-Hall-Palace de Bruxelles⁷² et l'Opéra de Szohôd en Bordurie⁷³. D'autres artistes, plus modestes, figurent dans les aventures de Tintin : un fakir, une voyante (Madame Yamilah), Alcazar en lanceur de couteaux et un clown dans *Les 7 Boules de cristal*,

Stars ou artistes plus modestes, ils figurent tous dans la catégorie à part des artistes du spectacle, catégorie un peu fourre tout où l'on trouve les artistes du théâtre, des arts lyriques, les danseurs, les chanteurs de variété, les musiciens, les chansonniers... et même les toreros⁷⁴. De multiples règles s'appliquent à ces personnes rémunérées au cachet, travaillant par intermittence et soumises à des dispositifs spéciaux de protection sociale. Les polémiques récentes sur le statut des intermittents du spectacle sont au cœur de ces métiers à la fois exaltants et fragiles.

Les artistes du spectacle ont été placés dans la catégorie des salariés car la jurisprudence considère qu'existe un véritable rapport de subordination avec la personne qui les engage⁷⁵, le code du travail précisant que «...sont considérés comme artistes du spectacle, notamment l'artiste lyrique, l'artiste dramatique, l'artiste chorégraphique, l'artiste de variété, le musicien, le chansonnier, l'acteur de complément, l'arrangeur orchestrateur, le chef d'orchestre et, pour l'exécution matérielle de sa conception artistique, le metteur en scène»⁷⁶. Ils se voient ainsi appliquer des règles sociales spécifiques et des contrats à durée déterminée peuvent leur être attribués au titre des emplois où il est d'usage constant de ne pas recourir à des contrats à durée indéterminée⁷⁷. La difficulté consiste ici à faire la différence entre les sommes versées à l'artiste et qui ont la nature de salaire avec celles qui correspondent à une autre affectation⁷⁸.

Nul doute que l'actualité placerait la Castafiore au cœur du conflit social des intermittents. Si sa notoriété la place en dehors du risque de précarité dénoncé par les artistes menant, depuis deux ans, des mouvements sociaux, ses spectacles auraient été, très certainement, perturbés par la lecture de communiqués rappelant la fragilité d'un statut mis en place en 1936 pour protéger et développer un secteur d'activité par nature précaire. Sur la base d'un principe simple⁷⁹, l'intermittent bénéficiait de possibilités d'indemnisation lui permettant de réduire le risque de précarisation. De protocole en protocole, de rapport en rapport, la question n'est pas tranchée et la Castafiore peut craindre des incidents lors de ses prochaines prestations.

⁷¹ *Le Sceptre d'Ottokar*.

⁷² *Les 7 Boules de cristal*.

⁷³ *L'Affaire Tournesol*.

⁷⁴ J-M Lattes, "A la recherche d'un statut juridique des toreros et cuadrillas... le droit Européen, ami ou ennemi ?" - Annales de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse - Tome 65- Mars 1998 - pp. 59 à 74.

⁷⁵ Le juge social considère ici que le fait de recevoir une rémunération entraîne la qualification de « professionnel », l'article L. 762-1 du code du travail reconnaissant une présomption de contrat de travail au bénéfice des artistes interprètes.

⁷⁶ Art. L. 762-1.

⁷⁷ Art. L.122-1-1, 3° du Code du travail.

⁷⁸ De même, l'intermittent du spectacle peut être rémunéré sous forme de salaire, d'honoraires ou de cachet soit sur la base d'un contrat à durée déterminée, soit sur la base d'un contrat d'entreprise.

⁷⁹ Atteindre 507 heures d'activité sur un an, soit 43 cachets de 12 heures pour un musicien et 63 cachets de 8 heures pour un technicien. La volonté de réduire le coût du régime et de limiter certains abus a conduit le gouvernement à envisager une réforme à l'origine de la colère des artistes considérant que l'on précarise encore une profession déjà très fragile.

B. Les professions indépendantes dans Tintin.

- Les détectives privés.

Nous pourrions être tentés de classer dans cette catégorie les inénarrables Dupond et Dupont. De multiples indices nous amènent cependant à leur attribuer un statut de fonctionnaires⁸⁰. Leur manière d'arrêter Tintin « au nom de la loi »⁸¹ et leurs liens avec la police égyptienne dans *Les Cigares du pharaon*, leur mandat émanant de la sûreté chinoise dans *Le Lotus bleu*, la manière dont est présentée leur enquête dans *Le Secret de la Licorne*, leur présentation comme envoyés de leur gouvernement dans *Objectif lune...* permettent de considérer qu'il s'agit de policiers participant à la mission d'Interpol. A l'inverse, Mike Mac Adam, le détective de l'hôtel chargé de retrouver Milou dans *Tintin en Amérique* constitue le prototype même de cette profession originale que constituent les détectives privés. Le même détective sera chargé quelques pages plus loin de retrouver Tintin disparu à son tour⁸².

C'est en France qu'est née cette profession, à l'origine sous la dénomination de « Police privée », avec dès 1825, à Paris, les premiers bureaux organisés autour de cette activité. Si cette profession va se développer très régulièrement dans notre pays avec en particulier le « Bureau des Renseignements Universels pour le Commerce et l'Industrie » du célèbre Vidocq⁸³, c'est aux Etats Unis que se crée la plus grande structure, à savoir l'agence Pinkerton organisée dans plus de 25 villes américaines et employant plusieurs milliers de collaborateurs. L'absence de réglementation publique entraîne cette profession à mettre en œuvre, en France, un code de déontologie dont la première version est élaborée dès 1960 par Jean Tardif, Président du Conseil National Supérieur Professionnel des Agents de recherches privées⁸⁴. Ce Code était d'autant plus indispensable que, jusqu'à une période récente, cette profession n'était soumise qu'à une simple déclaration d'ouverture d'agence sur la base de la loi du 28 septembre 1942 réglementant l'exercice de la profession de directeur et gérant d'agences privées de recherches⁸⁵. En effet, la loi de 1942 n'organisait pas une véritable réglementation mais se limitait à interdire l'accès à la profession des personnes condamnées et à soumettre à autorisation de leur ministre de tutelle les anciens fonctionnaires de police souhaitant accéder à ces fonctions.

⁸⁰ La fonction publique est très présente dans les aventures de Tintin. On peut citer, par exemple : le conservateur du musée ethnographique dans *L'oreille cassée*, de très nombreux militaires (Alacazar, Tiapoca, le colonel/caporal Diaz, le commandant de gendarmerie de Zlip, les gendarmes de *L'Affaire Tournesol*, les militaires et douaniers de Bordurie et de Syldavie, le commandant Delcourt assumant la responsabilité du poste d'Afgar dans *Le Crabe aux pinces d'or*, les gendarmes dans *Les 7 Boules de cristal ...*) aux statuts parfois précaires en raison des multiples révoltes entraînant une alternance fréquente des pouvoirs, des pompiers (*L'Ile noire*, *L'Affaire Tournesol*), des policiers (*L'Ile noire*, *Le Sceptre d'Ottokar*, *Le Crabe aux pinces d'or*, *Les 7 Boules de cristal*, *Objectif lune*, ...).

⁸¹ Notons qu'ils utilisent la même expression lorsque leur avion est en train de s'écraser dans *L'Ile noire*.

⁸² Il convient de relever une ambiguïté. Alors qu'il était détective d'un hôtel, il représente dans un second temps la police. Le fait que le maître de maison lui promette une prime s'il arrive à retrouver Tintin confirme cependant le caractère privé du personnage.

⁸³ 1833.

⁸⁴ Ce code a été modifié à plusieurs reprises pour aboutir en 1985 à la mise en place d'un Code de déontologie nationale des usages professionnels des détectives privés Français.

⁸⁵ J.O. du 30.10.42.

La loi sur la sécurité intérieure du 18 mars 2003 constitue, de fait, le premier texte organisant un véritable contrôle de l'accès à la profession⁸⁶. La prise en compte de la fonction de détective privé correspond à une vaste demande de moralisation de la profession dans le contexte complexe de l'arrivée des nouvelles technologies et de nouvelles formes d'enquêtes. Les activités de gardiennage, surveillance et transports de fonds, d'une part, et les activités des agents de recherches privées, d'autre part, sont classées dans la sécurité privée. La loi reconnaît le droit d'enquêter aux personnes exerçant cette activité et elle consacre la recevabilité des rapports d'enquêtes devant les juridictions. Un agrément est désormais nécessaire pour accéder à cette profession correspondant à une réelle qualification. De fait, tout en conservant son caractère privé, libéral et indépendant, la profession est désormais reconnue mais aussi réglementée, agréée et contrôlée par l'Etat⁸⁷.

- Les assureurs.

S'il est possible de trouver des professionnels salariés dans le monde des assurances, le plus souvent les assureurs ont un statut de travailleur indépendant. L'ineffable Séraphin Lampion des Assurances Mondass⁸⁸ constitue l'archétype du commercial dont il est impossible de se débarrasser. Sa motivation pour faire signer au capitaine Haddock traduit, sans nul doute, sa motivation liée à un système d'intérressement différent du salaire.

Il convient cependant de noter que les agents et courtiers d'assurance peuvent, soit être des salariés d'une compagnie d'assurance ou d'une firme de courtage, soit être des travailleurs indépendants. Lorsque l'agent d'assurance est un indépendant, il est considéré comme exerçant une profession libérale et il est le représentant ou le mandataire d'une compagnie d'assurance qui place ses contrats auprès de la clientèle. A ce titre, il engage la responsabilité de la compagnie au regard de l'article 1384 du Code civil.

De leur coté, les courtiers en assurance possèdent le statut de commerçant et représentent leurs clients vis à vis de compagnies avec lesquelles ils travaillent. Ils analysent les risques de leurs clients et les conseillent sur les opportunités de couverture d'assurance. Ils placent les risques de leurs clients auprès des compagnies d'assurance et peuvent les assister en cas de sinistre.

Alors, Séraphin Lampion est-il agent d'assurance salarié ou non salarié voire courtier ? L'étude de l'œuvre d'Hergé ne nous permet pas d'avoir des certitudes sur le sujet.

- Les inventeurs et scientifiques.

Il est difficile de déterminer le statut social de ce groupe tant il peut être divers dans ses origines et dans sa réglementation juridique. Tournesol apparaît comme le représentant emblématique d'un groupe par ailleurs très complet⁸⁹. En droit du travail, les inventions

⁸⁶ On aurait pu cependant citer d'autres textes participant à cette construction juridique comme le décret du 9.02.1977 fixant les conditions de déclaration du directeur d'agence ou celui du 22.07.1987 donnant le pouvoir de fermeture administrative des agences au seul préfet.

⁸⁷ Signalons le fait que deux décrets ont depuis été publiés au *J.O.* du 9.09.2005, l'un sur les enquêtes administratives et l'autre sur les modalités d'application de la formation professionnelle obligatoire (qualification des dirigeants, aptitude des salariés).

⁸⁸ Séraphin Lampion apparaît pour la première fois au début de *L'Affaire Tournesol*, p. 5.

⁸⁹ Citons, sans être exhaustif : Le conservateur du musée ethnographique (*L'Oreille cassée*) et l'explorateur Rigewell (*L'Oreille cassée* et *Tintin et les Picaros*) – Le Professeur Nestor Halambique et le Premier ministre Syldave (*Le Sceptre d'Ottokar*) – Le directeur de l'observatoire, Hippolyte Calys et son adjoint, Erick Bjorgenskjold, le professeur Paul Cantonneau, le senhor Pedro Joas Santos, Herr Otto Schultze, le Président de la L.M.A., le Président de la F.E.R.S. et le Senor Porfirio Bolero y Calamares (*L'Etoile mystérieuse*) – Le docteur Simon, Marc Charlet, Clairmont, Hippolyte Bergamotte, Hornet, le conservateur du musée d'histoire

réalisées par un salarié dans l'exécution d'un contrat de travail comportant une mission inventive appartiennent à l'employeur⁹⁰. A l'inverse, toutes les autres inventions appartiennent au salarié. Il convient cependant de prendre en compte le cas particulier du salarié faisant une découverte dans le cadre de son travail avec les moyens de l'entreprise. Si cette dernière peut en revendiquer les droits, elle n'en devra pas moins indemniser justement le salarié⁹¹.

La manière dont le Professeur Tryphon Tournesol intervient dans les aventures de Tintin nous laisse supposer qu'il ne correspond nullement au profil d'un salarié. Si nous pouvons penser qu'il participe à la recherche publique du fait de ses travaux dans *Objectif Lune* et en raison de son titre de Professeur, il semble plus adapté à la catégorie des « inventeurs indépendants » comme en témoigne sa manière de tenter de placer son sous-marin « requin » auprès de Tintin et du capitaine Haddock ou sa générosité permettant au capitaine de racheter le château de ses ancêtres grâce à un brevet lucratif dans *Le Trésor de Rackam le rouge*.

L'inventeur indépendant exerce, comme son nom l'indique, ses recherches en dehors de tout contexte salarial⁹². Il effectue ses travaux en toute indépendance que cela soit régulier ou occasionnel. Néanmoins, lorsqu'il concrétise son activité par la découverte d'un procédé d'invention, exploité par la suite, il sera tenu – s'il retire des revenus de son invention – de s'immatriculer auprès de l'Urssaf et de payer les cotisations sociales au titre de son activité indépendante. Il devra, en outre, assurer la protection de son invention en déposant une demande de brevet⁹³ auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Il peut, enfin, soit exploiter lui-même son brevet, soit le céder, soit concéder une licence d'exploitation⁹⁴.

La légendaire distraction du Professeur Tournesol peut laisser supposer qu'il est loin de penser à toutes ces précautions. On notera toutefois que si cette distraction est fréquente dans un contexte de vie quotidienne, elle est beaucoup plus rare lorsqu'il s'agit de son travail. Sa capacité à financer le rachat du château de Moulinsart⁹⁵ nous laisse penser qu'il a pris toutes les précautions nécessaires pour conserver les fruits de son travail.

- Les commerçants et artisans.

Le petit commerce a la part belle dans Tintin. Nul doute que la boucherie Sanzot située dans le village de Moulinsart⁹⁶ constitue la plus célèbre de ces structures de proximité du fait

naturelle, Laubépin et Sanders (*Les 7 Boules de cristal*) – Baxter, le directeur de l'usine atomique (*Objectif lune* et *On a marché sur la lune*).

⁹⁰ Art. L. 611-7 et s. du C. du T.

⁹¹ Signalons l'existence d'une commission nationale des inventions des salariés chargée de traiter d'éventuels litiges.

⁹² Les multiples ateliers du Professeur Tournesol semblent témoigner de son indépendance. On se reportera, en particulier, à : *Le Trésor de Rackam le rouge*, *L'Affaire Tournesol*.

⁹³ La demande de brevet contient généralement le titre de l'invention, l'indication du domaine technique dont elle relève et une description. La protection octroyée est d'une durée limitée, 20 ans en général.

⁹⁴ Signalons que le statut social et fiscal de l'inventeur non-salarié est identique qu'il s'agisse d'une cession ou d'une concession.

⁹⁵ *Le Trésor de Rackam le rouge*.

⁹⁶ D'autres entreprises commerciales figurent sur la zone du village mais leur apparition demeure limitée. Citons cependant la société de distribution Lactas dont un camion de lait voit ses bouteilles exploser en passant devant la grille du château (*L'Affaire Tournesol*, p.11) ou les infâmes frères Loiseau, antiquaires à Moulinsart (*Le Secret de la Licorne*). D'autres petits commerces auraient pu être évoqués, en particulier dans les aventures de Tintin à l'étranger mais il aurait fallu parfois réaliser un difficile travail de droit comparé pour arriver à en mesurer le cadre juridique. Citons cependant le dépannage Luxor dans *Le Crabe aux pinces d'or* et Simoun dans *Au pays de l'or noir*, les brocanteurs dans *Le Secret de la Licorne*, le pompiste dans *Au pays de l'or noir*, le buraliste de *Tintin et les Picaros*... sans oublier, bien sur, le Senhor Oliveira da Figueira, archétype du vendeur -

des problèmes téléphoniques qui font que les appels, même internationaux⁹⁷, y apparaissent comme problématiques et cela de manière chronique. Si Madame Sanzot n'apparaît pas dans les aventures du petit reporter, à l'inverse le marbrier Isidore Bollu, par ailleurs trompettiste de l'Harmonie de Moulinsart, est aidé par son épouse lorsqu'il s'agit de préserver sa mauvaise foi dans les retards d'exécution des tâches pour lesquelles il s'est pourtant engagé⁹⁸. On distingue, de fait, dans l'œuvre d'Hergé les deux catégories juridiques que constituent les artisans et les commerçants⁹⁹. Ainsi, sur la base de l'article 1 du code de commerce, il convient de réunir 3 éléments pour acquérir la qualité de commerçant : faire des actes de commerce, les pratiquer à titre habituel et les faire en toute indépendance. A l'inverse, le décret du 1^{er} mars 1962 considère comme artisan celui qui vend essentiellement des produits ou des services issus de son travail et dont l'entreprise ne compte pas plus de 20 salariés. Il est donc possible, sur cette base juridique, de classer les multiples personnages secondaires des aventures de Tintin en deux catégories bien distinctes. Dans la catégorie des artisans on trouvera les réparateurs d'automobiles, la boucherie Sanzot et le marbrier Bollu alors que les chauffeurs de taxis, exploitants de cafés, d'hôtels et de restaurants, exploitants et gérants de station-service, antiquaires divers et brocanteurs... sont à classer parmi les commerçants¹⁰⁰.

L'engagement de madame Bollu dans l'activité de son mari pose le problème du statut de la femme du commerçant ou de l'artisan¹⁰¹ qui, tout en participant activement au fonctionnement même de l'activité, n'a pendant longtemps bénéficié d'aucune garantie ni protection. Si en droit français, l'épouse a longtemps été considérée comme une véritable inconnue sociale, elle bénéficie désormais de la protection de la loi en faveur des PME du 2 août 2005 réformant profondément le régime du statut de conjoint collaborateur organisé par la loi du 10 juillet 1982. Désormais, le conjoint du chef d'entreprise qui travaille de façon régulière dans l'entreprise familiale a l'obligation d'opter pour l'un des 3 statuts suivants : conjoint salarié, conjoint collaborateur ou conjoint associé¹⁰². Cela entraîne des conséquences nouvelles sur les droits sociaux dont il bénéficie, en particulier : l'accès à la formation continue, un plan épargne entreprise et les conséquences résultant de l'obligation de cotiser aux différents régimes sociaux. Nul doute que, désormais, madame Bollu est assurée d'une meilleure protection du fait de son investissement dans l'activité de son mari.

Conclusion

Un professeur qui prend sa retraite reste dans la mémoire de ceux qui ont suivi ses enseignements. On en parle encore, pour certains, des années durant. L'homme n'est plus là et pourtant il est tellement là. Ceux qui lui succèdent, et qui ont parfois été ses élèves, emportent dans leurs propres cours un peu de sa personnalité. Consciemment ou pas, ils prolongent un chemin commencé avant eux et ils transmettent, à la fois, une manière d'enseigner et des choix scientifiques.

bonimenteur, figurant épisodiquement dans les aventures de Tintin (*Les Cigares du Pharaon, Au pays de l'or noir...*).

⁹⁷ *Tintin et les Picaros*, p.9.

⁹⁸ Dans *Les Bijoux de la Castafiore*, on voit madame Boullu évoquer les contraintes professionnelles lourdes de son mari... alors que celui-ci fume sa pipe en lisant son journal.

⁹⁹ On note aussi la présence de salariés de commerçants comme, par exemple, le serveur du café des sports dans *Le Crabe aux pinces d'or*.

¹⁰⁰ Signalons que les agents généraux et courtiers d'assurance indépendants sont à classer dans la catégorie des commerçants.

¹⁰¹ De nombreux chauffeurs de taxis figurent dans les aventures de Tintin comme dans « *L'Ile noire* » lorsque Tintin se rend à Eastbury, puis à Eastdown. On note aussi de nombreux restaurants et auberges (« *L'Ile noire* »)

¹⁰² Ce statut doit être porté à la connaissance des organismes chargés de l'immatriculation de l'entreprise.

Ceux qui aiment lire Tintin à l'infini emportent en eux un peu de leur jeunesse et cela de 7 à 77 ans. La rigueur juridique n'est pas liée à l'âge, elle ne suppose pas nécessairement tristesse et sérieux. La curiosité et l'humour peuvent constituer de véritables vecteurs permettant au droit de progresser et aux étudiants de s'y passionner. Le support est libre si le fond est dense. C'est sans doute un des messages que nous laisse le Professeur Spitéri.